

CONTRAT D'ABONNEMENT – ACADEMIE DE L'O

ENFANT ANNUEL - 2025/2026

Date : Effectué par :

L'utilisateur

Représentant Légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Enfant :

Nom : Prénom : Né(e) le :

La piscine

SARL AYGUBLUE 40 – Rue du Gave – 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Tarifs applicables

Produit	€ TTC
Pass Natation Enfant Annuel	☐ 292,60 €
2 ^{ème} enfant et suivant (Même famille) Annuel Nom du 1er enfant :	☐ 242,20 €

Niveau : Créneau (Jour et Heure) :

1^{er} enfant :

Niveau : Créneau (Jour et Heure) :

Mode de règlement

- ☐ Espèces ☐ Chèque ☐ CB ☐ Chèques Vacances
- ☐ Chèques différés (le premier le jour de l'inscription, puis les suivants sur les 2 mois consécutifs)

Chèque n°	Nom indiqué sur le chèque	Montant	Date encaissement
		98,60 € / 82,20 €	Le jour de la vente
		97 € / 80 €	
		97 € / 80 €	

Pièces à fournir

- ☐ Contrat complété, paraphé et signé en deux exemplaires.

Consentement

- ☐ Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur et les conditions générales et particulières de vente.
- ☐ Je déclare avoir fait contrôler par un médecin mon aptitude ou l'aptitude de mon enfant, à pratiquer la natation. Je décharge la direction de l'établissement, de toute responsabilité pour tout dommage résultant de ma condition physique.
- ☐ J'accepte de recevoir par courriel des informations relatives à mon contrat et au complexe.
- ☐ J'accepte de recevoir par téléphone des informations relatives à mon contrat et au complexe.

Fait à : Date :

Signature

CONTRAT D'ABONNEMENT – ACADEMIE DE L'O

ENFANT ANNUEL - 2025/2026

Date : Effectué par :

L'utilisateur

Représentant Légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Enfant :

Nom : Prénom : Né(e) le :

La piscine

SARL AYGUBLUE 40 – Rue du Gave – 40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

Tarifs applicables

Produit	€ TTC
Pass Natation Enfant Annuel	☐ 292,60 €
2 ^{ème} enfant et suivant (Même famille) Annuel Nom du 1er enfant :	☐ 242,20 €

Niveau : Créneau (Jour et Heure) :

1^{er} enfant :

Niveau : Créneau (Jour et Heure) :

Mode de règlement

- ☐ Espèces ☐ Chèque ☐ CB ☐ Chèques Vacances
- ☐ Chèques différés (le premier le jour de l'inscription, puis les suivants sur les 2 mois consécutifs)

Chèque n°	Nom indiqué sur le chèque	Montant	Date encaissement
		98,60 € / 82,20 €	Le jour de la vente
		97 € / 80 €	
		97 € / 80 €	

Pièces à fournir

- ☐ Contrat complété, paraphé et signé en deux exemplaires.

Consentement

- ☐ Je certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur et les conditions générales et particulières de vente.
- ☐ Je déclare avoir fait contrôler par un médecin mon aptitude ou l'aptitude de mon enfant, à pratiquer la natation. Je décharge la direction de l'établissement, de toute responsabilité pour tout dommage résultant de ma condition physique.
- ☐ J'accepte de recevoir par courriel des informations relatives à mon contrat et au complexe.
- ☐ J'accepte de recevoir par téléphone des informations relatives à mon contrat et au complexe.

Fait à : Date :

Signature

Conditions particulières de vente

1 Objet :

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès à l'établissement. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat.

2 Date d'effet et durée du contrat :

2a- Prise d'effet du contrat

L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement intégral des droits d'entrée ou du premier versement dans le cas des chèques différés.

2b- Ecole de Natation

L'abonnement est conclu pour 1 cours fixe par semaine soit 30 cours à l'année.

Le jour et l'heure du créneau sont non modifiables.

2c- Support matériel du contrat d'abonnement

L'abonnement est matérialisé par une carte. Cette carte est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement.

L'accès sera refusé en cas de non-présentation de votre titre d'accès aux bornes d'entrée.

2d- Rétractation

La rétractation est possible au plus tard avant l'issue des 2 premières séances, et **seulement à condition l'établissement ait réussi à revendre la place**. Toute demande doit être envoyée par mail à l'adresse contact@ca-aygueblue.fr.

3 Résiliation/Remboursement

3a- Résiliation – sanction par l'établissement :

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de l'établissement, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;
- Au cas où un abonné :
 - Prêterait pour utilisation sa carte à toute autre personne;
 - Aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'établissement, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients ;
 - Se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnels ;
 - Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ;
 - En cas de manquement au règlement intérieur ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la direction de l'établissement, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées ; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné(e) défaillant(e), sans préjudice de tous dommages et intérêts que l'établissement sera en droit de demander.

3b- Remboursement pour motif médical ou professionnel :

Toute demande de remboursement doit être adressée à la Direction, par lettre déposée en main propre ou par mail à l'adresse contact@ca-aygueblue.fr. A défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par l'abonné sous les conditions suivantes :

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Maladie, accident...constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Délai de Carence de 2 mois	Certificat médical de moins d'1 mois
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Délai de Carence de 2 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au-moins 25 km	Délai de Carence de 2 mois	
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Délai de Carence de 2 mois	Certificat de grossesse

Le remboursement, à la suite du décès de l'abonné, se fera au profit des ayants-droits.

Tout autre motif, autre que ceux cités dans le tableau ci-dessus seront non recevable.

3c Exclusion de résiliation :

- Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,
- L'ivresse, l'éthylisme ou la toxicomanie,
- Les cas de force majeure.

4 Sécurité et aptitude physique :

Lors de la souscription à un abonnement ou de l'acquisition d'un titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. A défaut, la Direction de l'établissement sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'établissement.

5 Assurances

L'établissement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'établissement ne font pas l'objet de surveillance. L'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.